



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
SAMEDI 03 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le
ID : 976-200060473-20240502-DELIB422024-DE



N°42/2024

En exercice : 34

Étaient présents :

Présents : 20 Pour : 20
Absents : 14 Contre : 00
Procurations : 00 Abstention : 00
Votants : 20 Blanc : 00

Ali Moussa MOUSSA BEN, Andjouza M'LADJAO, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chanrani ABDOU, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Zakiya TOIBIBOU, Mirhane OUSSENI, Bihaki DAOUDA, Madi YOUSOUF, Abachia HAMADA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Abdou RACHADI, Houraza ATTOUMANI FOUNDI, Attoumani Black ABDULLAH, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Assani-Soufiane AYOUBA

Objet :

Participation de la CCSud à l'Assemblée Générale de la Fédération des Coopératives HLM à Paris (29-30/05/2024)

Étaient absents :

Chadhouli ABDOU, Zamimou AHAMADI, Zaïdi ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Hafidhou ABIDI MADI, Mouridou MARI, Nouriati BACO, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Djaldi MOUSSA, Zakia MADI ASSANI, Hissani JEAN RENE, Hanima IBRAHIMA, Saïd ALISAÏD

Procurations :

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandréle sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 26 avril 2024, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Mirhane OUSSENI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;
Vu le rapport n°48/CCSUD/2024 relatif à la participation de la CCSud à l'Assemblée Générale de la Fédération des Coopératives HLM à Paris (29-30/05/2024).

Monsieur le Président informe le Conseil de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Coopératives HLM qui se tiendra les 29 et 30 mai 2024 à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

La participation de la CCSud à l'AG de la fédération nationale des Coopératives HLM est consécutive à l'adhésion, au sein de la fédération, de notre société de coopérative HLM « Hippocampe Habitat ».

Il est rappelé que la CCSud est représentée au sein du conseil d'administration d'Hippocampe habitat par Messieurs Ali Moussa MOUSSA BEN et Djaldi MOUSSA.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

Décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN à participer à l'Assemblée Générale de la Fédération des Coopératives HLM qui se tiendra à Paris les 29 et 30 mai 2024 ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandréle, le 07 mai 2024

Le Président

